

« La situation de sécheresse ne sera plus exceptionnelle »

L'Agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles a présenté son budget cette semaine. L'occasion de redéfinir la politique de l'organisme, face à l'évolution du climat et avec des moyens serrés.

ENTRETIEN

avec

Nicolas Metzdorf,
président de l'Apican

Les Nouvelles calédoniennes :
Quelles sont les grandes lignes de ce budget pour l'année à venir ?

On se retrouve sur un budget contraint. Depuis 2013, les dépenses sont toujours plus importantes que les recettes (1,1 milliard de francs de recettes pour 1,3 milliard de dépenses en 2015). Notre réserve, actuellement à 1,5 milliard, devrait encore diminuer. Or, nous devons à présent inverser la tendance.

Pourquoi conserver une telle manne financière ?

Nous devons conserver au moins 1,2 milliard de francs. Cette somme correspond à ce qui avait été dépensé par l'Apican en 2003, après le passage du cyclone Erica. Depuis, nous avons fixé ce montant comme valeur étalon. Mais pour être honnête, ce chiffre est à présent sous-estimé. Si une telle tempête frappait la Nouvelle-Calédonie aujourd'hui, les dégâts seraient bien plus importants et coûteraient bien plus cher. D'où l'importance de retrouver un équilibre entre les recettes et les dépenses

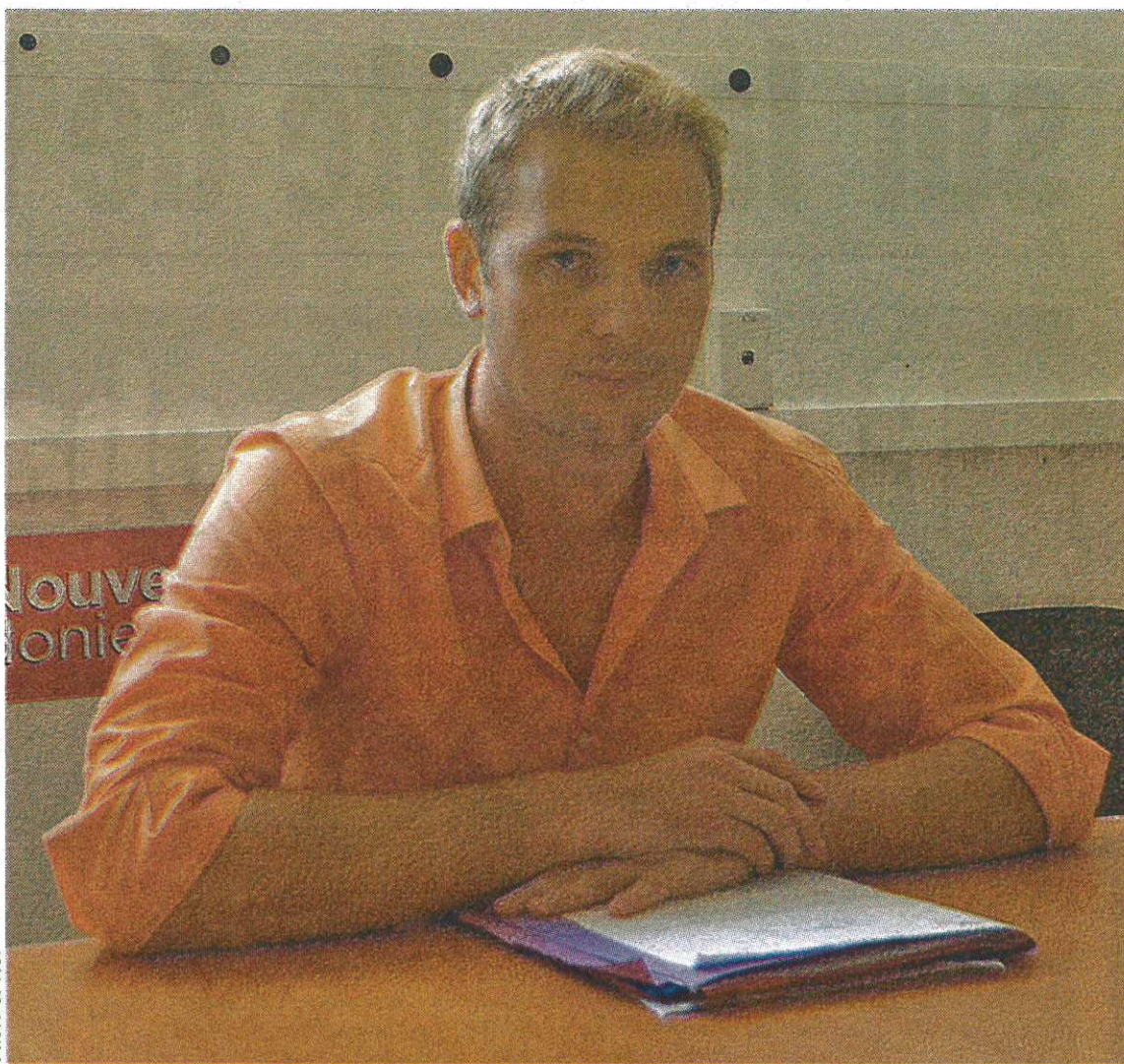


Photo J.-F.G.
Pour Nicolas Metzdorf, il faudra rapidement trouver un équilibre budgétaire face à des calamités, telles que les sécheresses, qui vont se produire plus fréquemment.

« Pour l'année 2016, nous allons reconduire l'aide à l'achat de balles de foin et d'aliments sécheresse, mais également l'étendre à l'achat de pierres à lécher et de mélasse. »

pour l'année 2016. Il faudra ensuite trouver des solutions, sans pour autant léser les agriculteurs.

Comment comptez-vous réduire les dépenses ?

Il y aura une série de mesures qui vont permettre de les limiter. Nous avons par exemple un système de garantie de revenus pour les agriculteurs suite à une baisse de rendement [calculé par un rendement moyen annuel, NDLR]. Nous supprimons cette mesure d'indemnisation aveugle, qui n'interviendra désormais qu'en cas d'aléas climatiques. Cette aide représente tout de même entre 150 et 200 millions par an. Nous allons revenir à un système normal après plusieurs années. On ne peut plus continuer.

Cela va donc entraîner une réduction drastique des dépenses ?

Nous n'allons pas non plus tout arrêter. Pour l'année 2016, nous allons reconduire l'aide à l'achat de balles de foin et d'aliments sécheresse, mais également l'étendre à l'achat de pierres à lécher et de mélasse. Nous sommes conscients des difficultés et nous sommes là pour intervenir, mais il faut à présent être vigilant sur nos dépenses. Il faut comprendre que la situation de sécheresse n'est plus et ne sera plus exceptionnelle.

La sécheresse risque donc de devenir une catastrophe récurrente ?

Évidemment. Et c'est d'ailleurs à ce niveau-là que nous sommes à présent obligés d'évoluer. Autrefois, ce type de catastrophe naturelle n'arrivait qu'à plusieurs années d'intervalle. Nous savions gérer la crise, mais cette situation est désormais plus préoccupante. Les réserves hydriques n'ont plus le temps de se reconstituer. Depuis trois ans, qu'il y ait El Niño ou pas, nous vivons ce type de crise. En pleine COP21, ce réchauffement prend tout son sens ici aussi en Calédonie.

Que faut-il désormais faire ?

Il faut maintenant s'adapter. Il va falloir créer des retenues collinaires

mais également des bassins hydriques beaucoup plus importants. Cela représente bien entendu des investissements colossaux, mais cela sera le seul moyen de combattre la sécheresse. Bien évidemment, en dehors de la période sèche, nous avons encore des précipitations. Mais chaque mois, nous avons des réunions avec Météo-France. À chaque fois, nous constatons que les moyennes mensuelles sont inférieures à l'année précédente. Je vous le redis, à l'heure où nous parlons de tenter de limiter le réchauffement à 2 degrés, nous sommes déjà dans une situation à prendre au sérieux. D'autant plus que nous

« Autrefois, la sécheresse frappait exceptionnellement. Aujourd'hui, les réserves hydriques n'ont plus le temps de se reconstituer. »

n'avons plus les moyens d'indemniser à tour de bras.

Il s'agit donc d'anticiper les calamités...

Les problèmes écologiques doivent également être pris à la base. C'est pour cela que nous allons, pour l'année 2016, rétablir la prime à la mâchoire, mais avec des règles bien plus strictes (lire encadré), pour éviter le braconnage et surtout tenter d'avoir plus de résultats. Nous avons lancé une série d'études pour trouver une autre façon de lutter contre la prolifération de ce nuisible, mais en attendant, cette mesure qui est loin d'être idéale reste la plus efficace.

Comment poursuivre la baisse des dépenses de l'Apican ?

Il y a un sujet que je souhaite aborder au Congrès. L'Apican finance la lutte contre les feux. Ce budget est le deuxième de l'agence. Soit 20 % des dépenses totales (plus de 200 millions). Sauf que les incendies sur toute la Calédonie n'impactent pas forcément les agriculteurs. Dans quinze jours, le budget de la Nouvelle-Calédonie sera voté. Je n'ai aucune idée arrêtée là-dessus, mais je pense qu'il faut clairement poser le débat.

Propos recueillis par
Jean-Frédéric Gallo
jeanfrederic.gallo@inc.nc

Une nouvelle prime à la mâchoire

Dès le 1^{er} janvier 2016, une nouvelle prime à la mâchoire sera instaurée. « Nous avons amélioré le dispositif en se fixant comme obligation le fait d'éviter le braconnage et de rendre la prime incitative, explique Nicolas Metzdorf. Nous souhaitons une professionnalisation de la prime à la mâchoire. Il faudra donc, pour bénéficier de cette prime, présenter notamment un permis de chasse ou une attestation de détention d'arme. Il faudra également montrer que l'on est inscrit au registre de la Chambre d'agriculture ou que l'on possède un titre de propriété faisant office de droit de chasse, ou encore une autorisation de chasser sur un terrain. » Pour rendre cette chasse attractive, une prime évolutive en fonction du nombre de bêtes tuées a été mise en place. Jusqu'à 50 mâchoires, l'unité sera payée 1 000 francs. De 51 à 100 mâchoires, 3 000 francs. De 101 à 200 mâchoires, 4 000 francs. À partir de 201, les mâchoires seront payées 5 000 francs. La prime sera mise en place à titre expérimental durant une année, en attendant les résultats d'études lancées pour lutter contre la prolifération de ces nuisibles.

1,2 milliard de francs.

C'est la réserve que souhaite avoir l'Apican pour pouvoir indemniser les agriculteurs en cas de catastrophe majeure. Un chiffre correspondant à celui qui avait été reversé en 2003, après le passage d'Erica.